

LES 10 ENGAGEMENTS ÉTHIQUES DE L'ÉLU(E) LOCAL(E) PROGRESSISTE

Tout(e) candidat(e) investi(e) par La République En Marche au prochain scrutin municipal et tout(e) élu(e) municipal(e) s'engage à respecter les engagements suivants. Ils visent à compléter la Charte des valeurs de notre mouvement et la Charte de l'élu(e) local(e) instaurée par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015.

AVANT L'ÉLECTION

1. Représentativité des candidats

Le/la candidat(e) s'engage à former une liste paritaire (y compris dans les villes de moins de 1 000 habitants), de renouvellement et qui donne sa place à la société civile. Une attention particulière sera accordée à l'inclusion d'acteurs associatifs ou syndicaux, de personnalités aux parcours et aux compétences diversifiées, et de personnes en situation de handicap. Le/la candidat(e) s'assurera enfin que les membres de la liste n'ont pas tenu des propos ou commis des actes allant à l'encontre de la Charte des valeurs de La République En Marche.

2. Choix républicain

Au second tour de l'élection, le/la candidat(e) s'engage à prendre ses responsabilités si un risque important de victoire du Rassemblement national ou d'une formation politique non-républicaine se présente.

PENDANT L'EXERCICE DU MANDAT

3. Exemplarité

L'élu(e) s'engage à respecter pleinement l'obligation de probité et à s'interdire tout risque de conflit d'intérêt et d'abus. Par exemple, les membres de la famille au 1^{er} et 2^{ème} degré du/de la président(e) de l'exécutif (maire ou président(e) d'intercommunalité) ne pourront être recrutés dans l'administration locale pendant toute la durée de son mandat. Par ailleurs, si l'élu(e) occupe un logement social et ne respecte plus les critères d'éligibilité, il s'engage à le quitter dans les plus brefs délais.

4. Esprit d'équipe

Le mandat local doit s'exercer en jeu collectif. Dans l'équipe municipale, les délégations sont effectives et les fonctions réparties. La délibération est pleinement ouverte avant les choix. Dans la vie intercommunale, la logique de collaboration constructive doit surmonter les clivages et rassembler les communes.

5. Transparence de la vie publique

L'élu(e) s'engage à assurer la lisibilité et la transparence des décisions publiques, en particulier par une mise en ligne des décisions et des données non-confidentielles. Sont notamment concernés les décisions des instances délibératives et commissions thématiques, la rémunération des élus et leur assiduité aux réunions officielles, l'octroi de subventions, les marchés publics, ainsi que les critères d'attribution des logements sociaux et places en crèche. L'élu(e) s'engage aussi à renforcer les dispositifs d'évaluation des services publics par les usagers.

6. Engagement citoyen

L'élu(e) s'engage à favoriser l'engagement des citoyens, en travaillant non seulement *pour* mais aussi *avec* eux. En particulier, il/elle mettra en place une démocratie locale délibérative, associant notamment citoyens et corps intermédiaires à certaines décisions significatives pour la vie locale.

7. Responsabilité vis-à-vis des générations futures

L'élu(e) s'engage à faire de la transition écologique une priorité de son mandat. Il s'assurera également de la bonne gestion des comptes publics.

8. Égalité

L'élu(e) s'engage à mettre en place des politiques ambitieuses en matière d'inclusion, de lutte contre les discriminations et d'égalité entre les femmes et les hommes.

9. Laïcité

L'élu(e) s'engage à faire appliquer les principes de la laïcité au sein de la collectivité dans le strict cadre de la loi du 9 décembre 1905 et de la jurisprudence administrative établie. À cet égard, aucune religion ou conviction ne pourra être ni privilégiée, ni discriminée.

AU TERME DU MANDAT

10. Cumul des mandats dans le temps

Tout(e) maire sortant(e) d'une commune de plus de 9 000 habitants ou président(e) d'intercommunalité s'engage à ne pas réaliser plus de trois mandats identiques successifs, à compter de 2008. S'il/elle est en poste depuis 2008, l'élu(e) s'engage donc à ne pas se représenter lors du prochain scrutin local.

DATE ET LIEU

.....

SIGNATURE

.....